

Philippe SCHRECK

Député du Var

*Membre de la Commission des lois
constitutionnelles, de la législation et de
l'administration générale de la République*

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition écologique, de
l'Énergie, du Climat et de la Prévention des
risques

246, boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Draguignan, le 20 novembre 2024

Objet : Demande de moratoire et de concertation sur les projets de gestion des déchets dans
la 8^e circonscription du Var

Madame la ministre,

J'attire votre attention sur les nombreux projets liés à la gestion des ordures ménagères et
des déchets de toutes natures dans la 8^e circonscription du Var.

La gestion des déchets constitue une problématique majeure qui influencera durablement le
développement de nos territoires. Il est évident que ce sujet ne peut être éludé, tant il
concerne chacun d'entre nous. Cependant, je constate avec préoccupation que plusieurs
projets, situés dans des zones naturelles ou résidentielles, suscitent une opposition croissante
de la population locale en raison de leur localisation et des impacts qu'ils génèrent.

Parmi ces projets :

- **La carrière des déchets inertes à Draguignan (Granégone)**, en bordure du village
d'Ampus et en zone naturelle sensible ;
- **La déchetterie « XXL » d'Aups**, implantée dans une zone rurale ;
- **Le projet Fonsante**, jouxtant les rives du lac de Saint-Cassien ;
- **Le méga-incinérateur de Draguignan**, prévu à proximité immédiate d'un quartier
résidentiel.

Ces projets présentent plusieurs caractéristiques communes préoccupantes :

1. **Absence de concertation préalable** : Les populations locales ont été mises devant le fait accompli, sans consultation ni mise en concurrence entre opérateurs économiques.
2. **Localisations inadaptées** : Les risques environnementaux et sanitaires, les nuisances liées à l'augmentation du trafic routier et la pollution ne semblent pas avoir été correctement évalués.
3. **Concentration excessive** : Ces projets se cumulent avec d'autres sites en cours d'exploitation, souvent situés à quelques kilomètres les uns des autres.
4. **Surdimensionnement** : Les infrastructures envisagées dépassent largement les besoins des territoires concernés, laissant penser qu'elles accueilleront des déchets d'autres régions, y compris des matières potentiellement dangereuses ou contaminantes.

Si la solidarité entre territoires est une nécessité, il est inacceptable que la 8^e circonscription du Var, riche de ses paysages naturels et ruraux devienne la poubelle à ciel ouvert du grand sud au détriment de la santé et de la qualité de vie de ses habitants.

Je demande donc :

- **Un moratoire immédiat sur l'ensemble des projets** de gestion des déchets dans notre circonscription ;
- **Une discussion transparente et globale** impliquant les habitants, élus locaux et acteurs économiques, afin de repenser ces projets dans une logique de cohérence territoriale et de respect des spécificités locales ;
- **Une prise en compte des besoins réels et de l'impact environnemental**, en priorisant les alternatives plus respectueuses de nos territoires et populations.

Je reste à votre disposition pour échanger davantage sur ce sujet et espère que des mesures seront prises rapidement afin de répondre aux légitimes inquiétudes des habitants.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Très cordialement


Philippe SCHRECK
Député du Var